CINQ SOUS LE NUMERO — EDMUNDSTON, N. B. 22 JUILLET, 1926. — TREIZIEME ANNEE No. 29

Harriet Irving Library University of New Brunswick

LE MADAWASKA

Dept. Public Works of N.B. 12-1-26

FREDERICTON, N.-B.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire — ABONNEMENT: Canada $1.50 Etranger $2.00 — Rédigé en collaboration.

UN PAS EN ARRIERE OU EN AVANT?

Le refus de Lord Byng de dissoudre les Chambres donnera lieu à de vives discussions pendant la prochaine campagne électorale.

Le gouverneur-général représente le roi au Canada. Celui-ci a le pouvoir de refuser la dissolution du parlement, tout comme il a le pouvoir de tuer, de s'approprier le bien d'autrui. Nul loi ne pourvoit à sa punition. Cette immunité s'étend aussi aux souverains étrangers et à leurs ambassadeurs. Le roi peut incendier votre écurie et il vous est impossible d'intenter contre lui une poursuite en dommages. Le roi est incapable de mal faire, disait l'autre jour M. Cardin. La constitution permet au parlement impérial de décréter l'imposition d'une contribution à la ville d'Edmundston, de condamner à lap otence la moitié de ses habitants. Malgré l'iniquité de ces lois, nos tribunaux auraient à les mettre en vigueur, car le parlement est omnipotent. Cependant l'exercice de tels pouvoirs constituerait un abus de pouvoir impardonnable et injustifiable. C'est pourquoi, en pratique, l'Angleterre ne légifère pour le Canada que suivant l'avis des Canadiens.

Vers l'an 1779, le gouverneur Haldimand emprisonnait des centaines de personnes et les détenait suivant son bon plaisir sans raison ni procès. En l'an 1810, le gouverneur Craig confisquait le matériel du journal "Le Canadien" et emprisonnait plusieurs des rédacteurs. Quelques années après, Melcalfe nommait des fonctionnaires publics sans l'avis du cabinet. Tous ces actes arbritraires trouvèrent des défenseurs. Envahissez une province, disait un roi de Prusse, et des orateurs prouveront surabondamment vos droits.

"L'acte du gouverneur est juste, impartial, inévitable et en conformité avec les précédents établis en Grande-Bretagne et dans les dominions, déclare M. C. H. Cahan, député conservateur de Montréal. On allègue que l'Angleterre ne fournit pas de précédent justificateur; mais quand un premier ministre anglais manqua-t-il à son devoir au point de demander une dissolution dans le but évident d'éviter la censure immihente d'un gouvernement inefficace et corrompu?" Quelle habileté à embrouiller une question!

Il n'est pas du ressort du gouverneur de juger de la bonté ou de la perversité d'un gouvernement, ni de scruter les motifs d'un premier ministre, ni de pronostiquer un vote adverse. Il ne s'agit pas non plus de l'impartialité ou de la justice de son Excellence à l'égard de deux ou trois partis politiques. Dans les circonstances sa décision s'accordait peut-être avec lesm eilleurs intérêts du pays. La question reste: l'avis du cabinet doit-il prévaloir dans une telle matière contre celui d'un gouverneur nommé par Londres?

Le premier ministre élu par le peuple et responsable à l'électorat (pour tout manquement à son devoir) doit-il décider quand l'intérêt du pays est de dissoudre les Chambres? Rendons-nous en bien compte, voilà la question que la prochaine élection résoudra pratiquement.

Depuis la Confédération, nul premier ministre ne s'est vu refuser une demande de dissolution. M. Cahan défend aujourd'hui un précédent dont demain un gouverneur pourra se prévaloir au détriment du parti conservateur et peut-être du pays. Pour qui possède quelques notions de l'histoire des luttes constitutionnelles, grâce auxquels le Canada, au prix d'efforts et même de sang, a arraché pour ainsi dire pouce par pouce nos droits et nos libertés, l'action du gouverneur constitue un recul. Qu'en penseront les citoyens du Madawaska où pour la première fois au Canada, en 1812, des velléités d'indépendance ont germé?

Il incombe au public d'exiger des candidats libéraux ou conservateurs la promesse de protester énergiquement à Ottawa, afin que nul représentant de la Couronne, à l'avenir, ne refuse d'accéder au désir d'un premier ministre et que nul chef de parti, par crainte de l'électeur, n'accepte le poste de conseiller de la couronne après un tel refus.

HABITANT.

NOTRE COURRIER

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

OU VONT LES SOUS QU'IL NOUS FAUT!

Une question...
Une réponse...
Une conclusion...

Au Canada, dans notre province surtout, l'heure est, nécessairement, aux questions constitutionnelles, N'allons pas oublier, cependant, les questions économiques: elles sont aussi vitales. C'est être apôtre que de crier: "ACHETONS CHEZ NOUS!" Le capital en effet, c'est ce qui manque à la race.

Doit-on, toutefois, se confiner à n'acheter chez nous que des produits canadiens? N'y a-t-il pas lieu d'encourager aussi, si l'on veut être logiques, nos institutions nationales? Ce n'est pourtant pas ce que nous faisons.

Prenons un fait: UN SEUL. D'après le rapport de 1925 du Service d'Etat des assurances, le montant des primes payées, l'an dernier, au pays, s'est élevé à $145,480,744! A qui notre argent est-il allé? A plus de quarante compagnies et matualités, dont trois canadiennes-françaises! Les autres étant canadiennes, britanniques et étrangères. Des statistiques de 1922 nous démontrent d'autre part que sur 41 d'entre elles, qui drainent notre épargne, 20 faisaient des placements dans notre province; 16 des prêts aux corporations scolaires protestantes; 3 des dépôts de $8,194 dans nos banques canadiennes-françaises!

La conclusion! C'est que l'argent que nous donnons ainsi sert contre nous! Tandis que nous avons une oeuvre, sans but lucratif, justement fondée par notre Société St-Jean Baptiste seulement pour faire des rentiers au bout de 20 ans, grâce à leurs épargnes, mais aussi pour assurer, à même ce capital, inaliénable, un vrai capital national, le développement et des nos institutions canadiennes-françaises et de nos richesses naturelles—exploitées par des étrangers, parce que nous donnons notre argent à des étrangers.

Merci, M. l'Editeur, de votre patriotique hospitalité.

ROGER du VERNAY.

G. N. TRICOCHE

VARIETES

3000 ANS AVANT L'ERE CHRETIENNE

—I—

Depuis quelques années, il se manifeste un regain d'intérêt dans les choses et les gens de vingt et trente siècles avant notre ère. Cela provient surtout du récent développement donné aux travaux archéologiques. Ceux-ci, en mettant à jour nombre de documents et objets d'une haute valeur pour la science, ont démontré une fois de plus que, à cette époque éloignée, non seulement il existait des choses, des institutions que nous croyions absolument modernes, mais, sur certains points, les artisans, les fabricants de ce temps-là étaient plus habiles que les nôtres. Tout le monde sait, par exemple, que l'art de l'embaumement était arrivé chez les Egyptiens à un haut degré de perfection; et que, pour accomplir les travaux herculéens des Assyriens et Egyptiens, il fallait évidemment des connaissances en mécanique qui nous échappent. La découverte de la tombe de Tut-Ankh-Amen a fait voir que les contemporains de ce roi possédaient, sur la construction des roues de chariots, des notions conformes aux principes les plus scientifiques de nos jours; et avaient réussi à combiner, mieux que nous, la beauté des lignes avec une grande résistance. Il y a plus: les Egyptiens, pour réduire le frottement et amener un meilleur alignement, employaient un moyeu de roue extrêmement long, avec un petit dia: or, c'est là précisement ce que nos constructeurs d'automobiles pensaient avoir imaginé. Il est à remarquer aussi que, pour les axes et cousinets, les anciens faisaient usage d'un métal dont nous ne pouvons pas obtenir, actuellement, les propriétés. En fait, la trempe du bronze, qui donnait à celui-ci une dureté extraordinaire, est un art perdu. A un autre point de vue, les découvertes ont dévoilé el fait que ces peuples si anciens étaient affligés de maaldies que nous pensions être le triste produit de notre civilisation. Mesdames les Egyptiennes avaient souvent des dentitions défectueuses, et portaient des dents en or, tout comme on le fait aujourd'hui. La phtisie causait de grands ravages, même dans cette Egypte où l'on envoie maintenant les poitrinaires essayer de se guérir; car nombre de momies de grands personnages, y compris le roi Tut, montrent des traces de tuberculose pulmonaire très avancée. Dernièrement, les rayons X ont montré que l'endurvissement des artères, dont on fait tant de bruit à présent, n'était pas du tout rare. Il est à regretter que les intestins aient été enlevés des momies, sans quoi nous aurions eu sans doute la satisfaction de trouver que l'appendicite est aussi vieille que le monde!

(A suivre)

George Nestler Tricoche.

LES ELECTIONS AURONT LIEU LE 14 SEPTEMBRE

C'est ce qu'a annoncé le Premier-ministre Meighen dans son discours de mardi soir à Ottawa.—Les mises en nomination auront lieu le 7.

L'électorat canadien ira aux polls le mardi 14 septembre prochain. C'est ce qu'a annoncé l'hon M. Meighen mardi dernier alors qu'il ouvrait sa campagne par un grand discours prononcé à Ottawa. La campagne durera exactement huit semaines. Déjà plusieurs candidats ont été choisis dans différentes parties du pays. Il semble assuré qu'il y aura de l'opposition dans tous les comtés.

L'hon. M. Meighen commence cette semaine sa tournée électorale dans les provinces maritimes. Il sera à Moncton ce soir, demain à St-Jean, puis il ira dans la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince Edouard. Le 30 uiljlet prochain le premier ministre prononcera un discours à Bathurst.

M. H. BOURASSA A PAPINEAUVILLE

L'une des premières assemblées politiques en rapport avec les prochaines élections fédérales s'est tenue à Papineauville, P.Q., dimanche dernier. Une foule considérable venue de toutes les parties du comté de Labelle, et de plusieurs autres parties de Québec et de l'Ontario était venue entendre l'orateur du jour M. Henri Bourassa.

"A grands traits, M. Bourassa a déblayé la situation politique. Il a montré que les deux questions qui la dominent à l'heure actuelle sont celles des écoles albertaines et celles de nos relations impériales. C'est l'attitude de King sur la question albertaine qui a fanatisé les orangistes et leurs a permis de se faire des recrues parmi les progressistes, qui a sonné le premier glas du régime libéral. L'affaire des douanes n'a été qu'un rideau, qu'un prétexte à leur défection. Et enfin, c'est parce qu'à la prochaine Conférence impériale on devrait discuter les questions de défense impériale, que l'on a manoeuvré pour mettre M. King dehors, pour remplacer un Canadien qui a "cinq bonnes générations de canadiens dans le corps", par un valet d'Empire.

M. Bourassa a déclaré que, quant à lui, il ne se laissera surement pas aveugler par des questions secondaires, mais qu'il demandera aux électeurs de Labelle comme à ceux sur lesquels il peut avoir de l'influence de voter pour que M. King aille à la conférence impériale de la fin d'octobre."

- PASSIM -

De Grâce!

Il ne faudrait pas éterniser la polémique au sujet de la nomination du nouvel inspecteur d'école. Cependant il existe encore certaines personnes qui commençent leur tapage quand toute la question est réglée, tel des enfants qui au lendemain d'une fête lançent les pétards qu'il ramassent parmi les décombres des feux d'artifices. Ainsi la semaine dernière, "Un électeur" nous lançait dans "L'Evangeline" des petits bouts de fusées. C'est facile lorsqu'on profite de l'anonymat. Mais monsieur, de grâce, soyez logique et rappelez vous cette parole de Louis Veuillot: "La politique me préoccupait beaucoup; j'en avais épousé les passions et les fureurs, c'est naturel à l'ignorance." En effet, "Un électeur" trouve que nos remarques ont une teinte rouge; pourtant ne se rappelle-t-il pas que M. Veniot nous dénonçait en plein parlement provincial, à la dernière session comme lui étant antipathique. Qui croire maintenant?

J.-G. B.

LE BILINGUISME DANS NOS ECOLES

Travail présenté en anglais par M. Calixte Savoie, B.A., au Congrès Pédagogique de Frédéricton le 29 juin 1926.

(Suite de la semaine dernière.)

Il est regrettable que l'enseignement du français ne nous soit pas plus profitable. L'étude que nous en faisons dans les "High Schools" ne permet pas de connaitre la vie et l'esprit du peuple français. J'ajouterai que tout ce travail est pratiquement inutile. Il faut tout de même admettre en passant que la grammaire Fraser & Squair est une amélioration sur le cours McMillan; mais n'empêche que l'étude de la langue française reste toujours une suite de traduction, conjugaison, règles de syntaxe et encore de la traduction. Cette méthode d'enseignement qui ne convient qu'aux langues mortes, ne permet pas à l'élève l'usage de la langue française dans les occasions où il aurait à s'en servir. Cet enseignement pourrait être amélioré, dans notre province, en l'introduisant plus tôt dans le programme scolaire. Si l'on enseignait les rudiments de la langue française dans les premiers grades, les jeunes enfants alors plus disposés à apprendre un nouvel idiome en maitriserait plus facilement la prononciation. De plus, la conversation au lieu d'être encouragée, est pratiquement mise de côté. Un élève peut facilement obtenir tous les honneurs de l'immatriculation, et ne pouvoir dire un seul mot intelligible en français ou en comprendre une seule phrase. Les institutrices désireuses d'employer des méthodes plus modernes doivent s'en tenir à un texte suranné. Le temps étant limité à deux ou trois heures par semaine, elles sont forcément obligées de suivre le chemin tracé par l'autorité et qui conduit à nulle part, si elles veulent préparer leurs élèves aux examens d'immatriculation ou autres.

Pour remédier à ce malaise, je voudrais suggérer l'adoption d'une méthode de réforme: a) l'enseignement du français en français, la grammaire n'étant apprise qu'incidemment d'abord, puis plus à fond dans les hauts grades; b) commencer l'étude du français dans le grade III ou IV alors que les facultés de l'enfant sont plastiques et vigoureuses; la langue française devra être employée dans l'enseignement et la discipline; c) la modification du système actuel pour exclure la traduction, excepté à l'université, substituant la composition française: histoire, lettres et reproduction du livre de lecture; e) préparer des instituteurs et institutrices pour l'enseignement du français, au moyen de cours d'été.

Examinons maintenant le point principal de la question, celui qui en effet nous interesse le plus. Dans l'étude du problème qui se pose devans nous, nous devons considérer cette question entièrement au point de vue éducationel. Tous nous savons que l'éducation joue un rôle des plus important dans la vie de l'individu, et le succès de ses entreprises dépend largement de l'éducation qu'il aura reçue. La prospérité et la grandeur d'une nation sont également basées sur l'éducation. Bismark, malgré ses idées erronnées, soulignait une grande vérité lorsqu'il disait: "Donnez-moi l'éducation de mon peuple et en dix ans l'Europe sera à moi."

En effet c'est par l'éducation qu'une nation deviendra meilleure et plus heureuse. Si ceux qui ont entrepris d'instruire d'éduquer et de moraliser les autres, n'avaient pas perdu de vue le fait que la vraie éducation consiste dasn le développement des facultés physiques, intellectuelles et morales; s'ils n'avaient pas oublié le but qu'on leur assignait, et les moyens d'y parvenir, notre peuple serait dans une meilleure condition et beaucoup plus heureux. Il ne serait pas le jouet des imposteurs politiques, ni la victime de la criminalité, car on lui aurait enseigné ses devoirs et ses droits, on lui aurait appris à baser sa conduite dans le monde sur la raison et la foi. Si nous voulons atteindre le vrai but de l'éducation, il ne faut pas oublier qu'avant de faire de l'enfant un instrument habile au travail, il faut en faire un homme de principe. Non plus devons-nous oublier l'importance du développement complet de toutes les parties de l'intelligence: de la comprehension qui saisit, de la mémoire qui retient et de l'imagination qui crée.

Avec ceci en vue, joignons-y certains facteurs qui, pris dans leur ensemble, détermineront le but ultime de l'éducation. Rappelons-nous que l'éducateur ne doit pas seulement viser à faire de l'enfant un homme de science. Le but de l'éducation est plus élevé que celà. Voici ce que dit à ce sujet Thomas Huxley: "That man, I think, have had a liberal education who has been so trained in youth that his body is the ready servant of his will, and does with ease and pleasure all the work that, as a mechanism, it is capable of; whose intellect is a clear, cold, logic engine, with all its parts of equal strength and in smooth order; ready like a steam engine to be turned to any kind of work, and spin the gossamers as well as forge the anchor of the mind; whose mind is stored with a knowledge of the laws of her operation; one who no stunted ascetic is full of life and fire, but whose passions are trained to come to heal by a vigorous will the servant of a tender conscious; who has learned to love all beauty whether of Nature or of Art, to Hate all vileness and to respect others as himself."

Que nous puissions atteindre cet apogée ou non, nous devons au moins connaitre ce que doit être l'être humain. L'éducateur qui travaille constamment à la formation des futurs hommes et femmes de demain doit se rappeler que son grand devoir consiste à en faire d'abord de bons chrétiens, à développer en eux les idéals que la nature leur a si généreusement fournis dès leur jeune âge. L'école doit aussi travailler à la formation du caractère de l'enfant. Trop longtemps déjà nous n'avons travaillé qu'à faire de nos graçons et nos filles des personnes instruites, négligeant honteusement le développement de ces germes qui, liés les uns aux autres, feront naitre l'amour du bien, l'honnêteté et la loyauté, l'ambition et l'esprit de sacrifice. Ces germes auquels je fais allusion sont des germes d'amour pour ce que nous avons tous de plus sacré, quelque soient notre nationalité et nos croyances, à savoir: la langue, les traditions et la patrie. Je ne developperai qu'un seul de ces sujets: la langue maternelle.

(A suivre.)